

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/IND/12

8 octobre 2008

(08-4787)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DE L'INDE

### Réponses de l'INDE aux questions des ÉTATS-UNIS

La communication ci-après, datée du 7 octobre 2008, est distribuée à la demande de la délégation de l'Inde.

L'Inde remercie les États-Unis pour leurs questions sur son régime de licences d'importation, distribuées sous couvert du document G/LIC/Q/IND/11, daté du 24 juillet 2008.

#### Questions posées à l'Inde concernant le questionnaire sur les licences d'importation

1. Nous remercions l'Inde d'avoir inclus une liste indicative des produits soumis au régime de licences d'importation au paragraphe 2 de ses réponses au questionnaire; néanmoins, nous notons que la liste complète des produits pour lesquels il faut obtenir une licence d'importation figure dans le livre intitulé "Classification tarifaire indienne (SH) des produits d'exportation et d'importation, 2004-2009", dont une version 2006 a été transmise au Secrétariat par le gouvernement de l'Inde. La version 2006 fournie au Secrétariat est-elle toujours d'actualité? Si tel n'était pas le cas, nous serions très reconnaissants à l'Inde de communiquer une copie de la version actuelle au Secrétariat...

#### Réponse

*La dernière édition publiée sur papier est l'édition de 2006. Toutefois, la version actualisée est disponible sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur.*

2. Nous notons également que lors de la réunion du Comité des licences d'importation qui s'est tenue en avril 2008, l'Inde a indiqué que la Classification tarifaire indienne (SH) des produits d'exportation et d'importation était désormais disponible sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur. Cependant, bien qu'il soit indiqué sur la page d'accueil (<http://dgft.delhi.nic.in/>) que cette classification est disponible sur le lien "Downloads", nous ne parvenons toujours pas à accéder à la liste. Le lien spécifique qui mène à la Classification tarifaire indienne (SH) complète sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur ne fonctionne pas depuis plus d'un an. Quand pensez-vous que le document afférent à cette classification, dans la partie du site Web de la Direction générale du commerce extérieur consacrée aux téléchargements, sera de nouveau accessible? Ou bien, si la Classification tarifaire indienne (SH) complète se trouve à un autre endroit sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer l'emplacement exact du document.

Réponse

*La liste 1 de la Classification tarifaire indienne (SH), qui concerne les importations en Inde, a été placée sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur. On peut y accéder en cliquant sur le lien mentionné dans la question.*

3. Nous demandons de nouveau à l'Inde d'actualiser ses réponses au questionnaire afin de fournir des réponses par produit. Cela nous permettrait de clarifier un grand nombre de questions existantes.

Réponse

*La Classification tarifaire indienne (SH) indique les restrictions à l'importation par produit.*

4. Nous apprécierions en particulier que l'Inde précise si les licences d'importation sont automatiques ou non automatiques. Dans la section 6.VIII du document G/LIC/N/3/IND/9, il est seulement indiqué que "les demandes sont examinées dès leur réception".

Réponse

*Une licence est délivrée s'il est satisfait aux conditions énoncées dans la Politique en matière de commerce extérieur.*

5. Par exemple, dans le cas des licences non automatiques, l'Inde pourrait-elle donner une idée du délai nécessaire pour obtenir une licence d'importation pour chaque produit? Si ce délai ne peut pas être évalué, l'Inde saurait-elle expliquer pourquoi cette information ne peut pas être communiquée?

Réponse

*Lorsque les demandes satisfont à tous les critères prescrits pour la délivrance de licences d'importation, celles-ci sont délivrées dans un délai d'environ 15 jours à compter de la dernière date de réception des demandes.*

6. En outre, nous aimerions avoir des précisions sur la manière dont les droits sont perçus sur les licences d'importation. Selon la réponse à la question n° 12 dans le document G/LIC/N/3/IND/9, "un droit qui est fonction de la valeur des importations à effectuer est perçu sur les demandes de licences". Comment la détermination du montant de ce droit cadre-t-elle avec l'article VIII du GATT, qui exige que ces redevances soient limitées au "coût approximatif des services rendus"?

Réponse

*Le montant total du droit perçu ne dépasse pas le coût du service rendu. Un prélèvement ad valorem permet de percevoir le droit en fonction de "la capacité de paiement", autrement dit les petits importateurs paient proportionnellement moins.*

Prescriptions concernant l'importation d'acide borique

7. Les États-Unis notent que l'Inde maintient des prescriptions en matière de licences d'importation pour l'acide borique. Cependant, dans le document G/LIC/N/3/IND/9, il n'est pas indiqué que l'acide borique, ni d'ailleurs les produits chimiques ou pesticides, sont soumis à des formalités de licence. De plus, à la connaissance des États-Unis, cette prescription n'a jamais été

notifiée au Comité des licences d'importation. L'Inde entend-elle présenter une notification au Comité concernant les prescriptions relatives à l'importation d'acide borique?

Réponse

*Les prescriptions relatives à l'importation d'acide borique figurent dans la Classification tarifaire indienne (SH) qui est disponible sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur.*

Acide borique non insecticide

8. Les États-Unis aimeraient également avoir des précisions concernant l'obligation d'obtenir un permis pour importer de l'acide borique non insecticide en Inde. Veuillez expliquer la procédure permettant d'obtenir les permis ou licences d'importation requis pour l'acide borique non insecticide, ainsi que tous les certificats de non-opposition nécessaires.

Réponse

*L'importation d'acide borique non destiné à être utilisé comme insecticide est autorisée sur la base d'un permis d'importation délivré par le Comité d'enregistrement, conformément à une recommandation/un certificat d'utilisation finale établi par le Ministère de tutelle/le Département concernés du gouvernement indien/les Centres industriels de district des Gouvernements des États/les Directeurs de l'industrie des États. Le Département de l'agriculture a publié une liste exhaustive des organismes habilités à délivrer les certificats d'utilisation finale. Le requérant qui souhaite importer de l'acide borique doit présenter une demande au Comité d'enregistrement au moyen du formulaire prescrit.*

9. Des certificats d'utilisation finale ou des permis d'importation sont-ils requis pour importer des produits chimiques (autres que l'acide borique) susceptibles d'être visés par la Loi sur les insecticides et pour lesquels il n'existe aucune utilisation non insecticide?

Réponse

*L'obtention d'un certificat d'utilisation finale est une condition préalable pour présenter au Comité d'enregistrement une demande de permis d'importation pour l'importation d'un insecticide non destiné à être utilisé comme insecticide. Cela vaut pour tous les insecticides qu'il est envisagé d'importer pour une utilisation non insecticide.*

10. Faut-il obtenir un permis pour fabriquer de l'acide borique non insecticide localement?

Réponse

*Comme les fabricants locaux n'importent pas d'acide borique, ils n'ont pas besoin de permis d'importation. Toutefois, contrairement aux importateurs qui sont soumis à un régime simple de permis d'importation pour les utilisations non insecticides, les fabricants et négociants nationaux doivent impérativement être enregistrés auprès du CIB et du Comité d'enregistrement.*

11. Nous souhaiterions aussi savoir qui est chargé de soumettre la demande de permis d'importation. Le régime de permis s'applique-t-il aux négociants, aux utilisateurs finals ou aux deux? Plus particulièrement, quelle procédure les négociants (qui ne sont pas forcément les utilisateurs finals) doivent-ils suivre pour demander un permis d'importation pour l'acide borique non insecticide?

Réponse

*Toute personne pouvant fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire de demande peut demander un permis d'importation.*

12. Cependant, nous croyons comprendre que le Ministère de l'agriculture exige encore des permis d'importation et des certificats de non-opposition pour l'acide borique non insecticide. Veuillez confirmer cette information si elle est exacte.

Réponse

*Oui, cela est exact.*

---